



# UI

## CHARTRE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

**Notre rôle : accélérer le développement et la transformation des entreprises pour créer de la valeur durable sur nos territoires.**



### Notre conviction

---

Depuis 1967, la marque UI incarne un partenariat avec les entreprises. Acteur de l'économie, UI a accompagné plus de 125 PME au cours des quinze dernières années, investissant près de 650m€ et donnant corps à leurs projets de développement.

Signataires, dès 2006, des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), nous sommes convaincus de l'impact positif – dans notre action de transformation et notre volonté de croissance – d'une démarche qui prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans toutes les étapes de notre process (sélection, appui au développement et à la transformation et cession).

Cette charte a pour objectif de renforcer nos engagements en faveur de l'investissement responsable et de proclamer nos valeurs : implication, durabilité et responsabilité.



### Nos pratiques et nos engagements

---

#### 1. Piloter et intégrer l'Investissement Responsable dans notre organisation

Nous avons identifié en interne un interlocuteur en charge du pilotage de la démarche ESG, de son animation et de son amélioration continue.

Nous avons également sensibilisé l'ensemble de nos collaborateurs pour appliquer cette démarche et intégrer les critères ESG à toutes les étapes du process d'investissement.

#### 2. Intégrer progressivement les critères ESG à toutes les étapes du process d'investissement

**Dès la phase de sélection**, notre grille d'analyse des enjeux ESG vise à identifier les problématiques extra-financières sur lesquelles une entreprise peut optimiser son organisation (réputation, social, juridique, opérationnel, gouvernance...). Mise systématiquement en œuvre, elle prépare un dialogue avec la société sur les ajustements et améliorations à effectuer de l'entrée à la sortie du portefeuille.

En complément, nous nous engageons, d'ici 2020, à couvrir 90% de nos participations par des *due diligence/évaluations* ESG, qui seront réalisées par des experts externes afin d'en garantir l'objectivité.



**Pendant la phase de développement**, des administrateurs indépendants peuvent être intégrés au Comité de Surveillance permettant ainsi de challenger l'entreprise sur ses orientations stratégiques, ainsi que la prise en compte de ses objectifs ESG.

Par ailleurs, nous veillons à ce que l'ESG soit mis à l'ordre du jour du Comité de Surveillance au moins une fois par an, afin d'évaluer, à travers un reporting dédié, la progression de l'entreprise sur les critères Environnement, Social et Gouvernance et d'impliquer la Direction.

**Lors de la cession**, nous prévoyons de valider la progression sur les critères ESG, et notamment d'établir systématiquement une grille d'analyse comparative à celle réalisée lors de l'entrée en portefeuille.

### **3. Partager nos convictions ESG avec nos participations afin qu'elles mesurent leur empreinte socio-économique, et adoptent ce comportement durablement.**

Dès l'entrée au capital d'une entreprise, nous identifions dans l'entreprise un Responsable interne en charge du déploiement des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises afin de nous assurer du pilotage continu de ces sujets.

Nous nous engageons, en outre, à identifier d'ici 2020, pour chacune de nos participations au moins 5 indicateurs extra-financiers couvrant les trois piliers Environnement, Social et Gouvernance, qui seront suivis annuellement (reporting dédié). L'objectif est de mesurer l'impact des actions entreprises sur ces domaines et leur progression.

En complément, nous nous engageons d'ici 2020 à mesurer l'empreinte socio-économique de 70% de nos participations sur leur territoire, afin d'en évaluer leur contribution en matière de développement.

Nous identifions chez nos participations les bonnes pratiques en matière de démarche ESG, et nous les partageons avec les autres entreprises de notre portefeuille afin de favoriser le progrès collectif. Cette démarche est renforcée – dans le cadre de L'Académie UI – par la proposition qui est faite à nos dirigeants de bénéficier du *mentoring* entre pairs.

Nous nous engageons enfin à partager notre expertise et notre expérience d'intégration de critères ESG dans notre métier d'investisseur avec l'ensemble de nos parties prenantes externes, et en particulier à participer activement aux débats de la Commission ESG de France Invest.